

**Procès verbal de l'élection du 19^{ème} Vice-président
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour jeudi 26 septembre 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection d'un Vice-président de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Le dépouillement a été effectué par Mmes BRU et LEPINE, et Messieurs MAURIN et PFEIFFER désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU 19^o VICE-PRESIDENT
1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	65
- A déduire : bulletins blancs	5
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	60
MAJORITE ABSOLUE	33

ONT OBTENU :

- Monsieur Thierry TRIJOULET60 voix

Monsieur Thierry TRIJOUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 19^o Vice-président.

Fait à Bordeaux le 26 septembre 2024.

La Présidente de séance



Les scrutateurs

Mme BRU



M. MAURIN

Mme LEPINE



M. PFEIFFER